

Programme des vaccinations en C.-B. B.C. Immunization Schedule

Les immunisations, ou vaccinations, sont importantes à tout âge. Elles aident le système immunitaire à rapidement reconnaître et à tuer des bactéries et des virus pouvant causer de graves maladies ou la mort. Certaines vaccinations sont administrées en une seule fois; d'autres nécessitent l'administration de plusieurs doses sur une période de temps. En C.-B., les vaccinations sont administrées par les infirmières de santé publique dans votre unité de santé publique locale et par les médecins, les pharmaciens et les infirmières dans les cliniques privées spécialisées pour les voyageurs et les vaccinations. Certains lieux de travail disposent d'infirmières pouvant administrer des vaccins en fonction des exigences et des recommandations des employeurs.

Le programme ci-dessous, qui indique les vaccinations fournies gratuitement aux résidents de Colombie-Britannique, peut vous aider à déterminer les vaccinations nécessaires pour vous ou votre famille. Il n'est pas nécessaire de retarder une vaccination à cause d'un rhume ou d'une autre maladie bénigne, mais dans le doute, discutez de vos inquiétudes avec votre professionnel de santé.

Il est important de conserver des preuves de toutes les vaccinations reçues, pour vous et votre famille. On vous demandera habituellement de fournir la preuve des vaccinations reçues par votre enfant lors de son inscription en garderie, en maternelle, en jardin d'enfants, à l'école et dans certains programmes universitaires. Vos preuves de vaccinations sont aussi une source importante d'informations si vous changez de professionnels de santé.

Les vaccinations ne se terminent pas avec l'enfance. Des milliers de gens sont hospitalisés, et il y a de nombreux décès par suite de la grippe ou d'autres maladies que la vaccination pourrait prévenir. En plus des vaccins indiqués ci-dessous et qui sont administrés gratuitement, il existe d'autres vaccins que vous pouvez choisir d'acheter. Parlez avec votre professionnel de santé pour obtenir des informations sur ces vaccins. En étant vacciné, vous vous protégez et vous contribuez également à protéger les autres.

Si vous avez des questions sur les vaccinations, parlez avec votre professionnel de santé ou appelez le **8-1-1** pour parler avec une infirmière diplômée. Pour plus d'informations, consultez [HealthLinkBC Documents sur la prévention des maladies](#) ou www.immunizebc.ca.

Des services de traduction sont disponibles

Si vous avez besoin de renseignements ou de conseils dans une langue autre que l'anglais, des services de traduction sont disponibles dans plus de 130 langues. Après avoir composé le 8 1 1, vous parlerez à un préposé des services de santé anglophone. Pour obtenir le service dans une autre langue, il vous suffira de dire le nom de la langue que vous voulez employer (dites « français », par exemple). Un interprète se joindra alors à la conversation.

Programme des vaccinations systématiques

Groupe d'âges ↓ Vaccin ↓	2 mois	4 mois	6 mois	12 mois	18 mois	À partir de 4 ans ('Entrée au jardin d'enfants')	Année 6	Année 9	Adulte	65 ans et plus	Programme pour les personnes à haut risque*	
Le vaccin (DTCa-HB-VPI-Hib) contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, l'hépatite B, la poliomyélite et l'<i>Haemophilus influenzae</i> de type b	✓	✓	✓									
Le vaccin contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la polio et l'<i>Haemophilus influenzae</i> de type b (DCaT-VPI-Hib)					✓							
Le vaccin conjugué contre le pneumocoque (VCP-13)	✓	✓		✓							✓ *	
Le vaccin contre le rotavirus	✓	✓										
Le vaccin contre l'hépatite A [a]			✓ Les bébés autochtones seulement		✓ Les bébés autochtones seulement	✓ Enfants autochtones qui ne sont pas déjà vaccinés.					✓ *	
Vaccin contre l'hépatite B [b]							✓ Si admissible		✓ Si admissible		✓ *	
Le vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) [c]				✓					✓ Si susceptible			
Le vaccin conjugué contre le méningocoque C (Men C) [d]	✓			✓					✓ Si admissible		✓ *	
Le vaccin antiméningococcique quadrivalent								✓			✓ *	
Le vaccin contre la varicelle [e]				✓			✓ Si admissible		✓ Si susceptible			
Le vaccin contre la rougeole, les oreillons, la rubéole et la varicelle (RROV) [e]						✓						
Les vaccins contre les virus du papillome humain (VPH) [f]							✓				✓	
Le vaccin contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et la polio (dcaT-VP1)						✓						
Vaccin contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche (TdCa) [g]								✓	✓ Si admissible		✓ *	
Le vaccin antitétanos/diphtérie (Td) [h]									✓ Tous les 10 ans	✓ Tous les 10 ans		
Le vaccin inactivé contre la grippe (influenza) [i] Le vaccin vivant atténué contre la grippe (influenza) [i]				✓							✓ *	
				Annuellement pour les tout-petits de 6 mois à 4 ans.							Annuellement	Annuellement
Le vaccin antipneumococcique polysaccharidique										✓ 1 fois seulement	✓ *	

a. Le vaccin contre l'hépatite A est fourni gratuitement aux enfants et aux adolescents autochtones, de 6 mois à 18 ans, vivant en réserves ou en dehors des réserves. Pour les nourrissons, la première dose est donnée à 6 mois et la seconde à 18 mois. Les enfants plus âgés et les adolescents ont besoin de 2 doses du vaccin. La seconde dose doit être administrée au moins 6 mois après la première.

b. En C.-B., le vaccin contre l'hépatite B est fourni gratuitement aux bébés sous forme de 3 doses administrées à 2, 4 et 6 mois en combinaison avec d'autres vaccinations systématiques de l'enfance. Le vaccin contre l'hépatite B sera administré gratuitement aux enfants de 6^e année qui n'ont pas reçu la série complète de doses de ce vaccin ou qui n'ont jamais reçu le vaccin.

Le vaccin contre l'hépatite B est administré gratuitement aux personnes nées à compter de 1980 qui n'ont jamais reçu ce vaccin ou le nombre recommandé de doses pour leur âge.

c. Toute personne née à partir de 1970 qui n'a pas été vaccinée ou n'a pas d'immunité contre la rougeole, les oreillons et la rubéole doit recevoir 2 doses du vaccin ROR.

d. Le vaccin Men C est administré gratuitement aux personnes nées avant 2002 et âgées de 24 ans ou moins qui n'ont pas reçu une dose du vaccin à l'âge de 10 ans ou plus tard.

e. Le vaccin contre la varicelle est administré gratuitement en une série de deux doses. La première dose de vaccin est administrée à 12 mois et la seconde à partir de 4 ans avant que l'enfant n'entre au jardin d'enfants. Cette seconde dose est donnée sous forme d'un vaccin combiné (RROV) qui fournit aussi la protection contre la rougeole, les oreillons et la rubéole. Le vaccin contre la varicelle est administré aux élèves de 6^e année qui n'ont pas reçu 2 doses quand ils étaient plus jeunes. Les personnes âgées d'au moins 13 ans et qui n'ont jamais été vaccinées doivent aussi recevoir 2 doses. Les enfants et les adultes qui ont eu la varicelle ou du zona, avec un diagnostic établi par un fournisseur de soins de santé pour les personnes nées à partir de 2004, et à l'âge d'un an ou plus tard, n'ont pas besoin du vaccin contre la varicelle. Ces enfants devraient obtenir le vaccin ROR à l'âge de 4 ans.

f. Le vaccin contre le VPH est administré gratuitement aux adolescentes en 6^e année en deux doses, ainsi qu'aux jeunes femmes nées à compter de 1994, de moins de 26 ans et qui n'ont pas reçu le vaccin.

Le vaccin est aussi administré gratuitement aux hommes qui ont un risque accru d'infection par le VPH. Pour de plus amples renseignements sur qui peut recevoir le vaccin, consultez la fiche [HealthLinkBC File n°101b Les vaccins contre les virus du papillome humain \(VPH\)](#)

g. Le vaccin contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche est administré gratuitement aux adultes qui n'ont pas été vaccinés contre la coqueluche pendant leur enfance ou dont on ne connaît pas les antécédents vaccinaux.

Bien qu'il ne soit pas administré gratuitement, un rappel de ce vaccin est recommandé aux adultes de 18 ans ou plus qui avaient été vaccinés contre la coqueluche pendant leur enfance mais qui n'ont pas reçu de vaccin contenant le bacille de la coqueluche à l'âge adulte.

h. Une personne ayant une blessure ou une morsure profonde et sale peut avoir besoin d'une dose de vaccin antitétanique s'il s'est écoulé plus de 5 ans depuis la dernière dose de ce vaccin.

i. La vaccination annuelle contre la grippe est recommandée pour les personnes à haut risque de tomber sérieusement malade de la grippe et pour les gens susceptibles de transmettre la grippe à ceux qui risquent d'en être sérieusement malades. Pour une liste complète, consultez la fiche [HealthLinkBC File n°12d Le vaccin inactivé contre l'influenza \(la grippe\)](#) et [HealthLinkBC File n°12e Le vaccin vivant atténué contre l'influenza \(la grippe\)](#) Pour trouver une clinique offrant le vaccin contre la grippe, consultez la page www.immunizebc.ca/clinics/flu.

* Le programme pour les personnes à haut risque de la Colombie-Britannique fournit de nombreux vaccins gratuitement à certains groupes, comme les personnes souffrant de maladies chroniques ou dont le système immunitaire est affaibli. Pour plus d'informations, communiquez avec votre professionnel de santé ou appelez le **8-1-1**.

Remarque : Le programme de vaccinations peut changer. En cas de questions, communiquez avec votre professionnel de santé ou appelez le **8-1-1**.

Tableau des vaccinations élaboré et révisé par HealthLinkBC, le ministère de la Santé et le BC Centre for Disease Control (Centre de contrôle des maladies de la C.-B.)

Pour de plus amples informations sur les vaccinations, consultez ImmunizeBC www.immunizebc.ca.